

Etat civil

Naissances



FOURDRINIER Lucy	16 janvier 2024
LEROY Manoa	21 mai 2024
PHILIPPE Jules	27 mai 2024
AUBÉ Noah	11 juin 2024
GUERRIER Nael	20 juillet 2024
ROMAIN Thao	7 août 2024
CHEVALIER Salomé	24 août 2024
RICHARD Aaron	5 octobre 2024
CHATEL Armand	10 octobre 2024
MASSON Mélya	22 octobre 2024

Ils nous ont quittés

RAYNAL Edith, née DE LA FOREST DE DIVONNE	8 janvier 2024
AUBER Mauricette, née NORMAL	18 février 2024
SIMON Claude	11 mars 2024
AUDELIN Pierre	16 avril 2024
AUBRÉE Michel	1 août 2024
ANGOT Jeanine, née VALLÉE	29 août 2024



Ils se sont dit oui



MICHEL Thomas et MESPLIER Inès	4 mai 2024
LEPRESTRE Alexis et CARDON Orélia	8 juin 2024
DUBOS Allan et MARTIN Alex	15 juin 2024
DRAMBOIT Thibault et MALESSARD Sarah	15 juin 2024
HAPPE Thybault et DUTARTRE Lauryne	22 juin 2024
LEAUTEY Mickaël et MUTREL Lydie	29 juin 2024
MOUSSON Alexis et MESPLIER Fanny	21 septembre 2024
ETANCELIN Julien et DIEULOIS Alice	28 septembre 2024

Parrainages civils

BETTENCOURT OLLOQUIEGUI Rosalia	14 septembre 2024
---------------------------------	-------------------



Hommage à Michel Aubrée :



Michel qui pendant 30 ans a cuit le pain des Appevillaises et Appevillais, tu as fait partie des équipes municipales de Philippe Gourlin, Alain Hue, Michel Denhez et Carole de Andres. Mais surtout les habitants de ton village te sont reconnaissants pour avoir su faire plaisir et rassembler pendant 50 ans de Présidence du Comité des fêtes. Tu nous as tellement fait danser, amuser, bouger, bénévolement et avec altruisme.

Michel, après avoir fait plaisir et rassembler par ta vie d'animateur, repose en paix auprès de ton clocher de ton village.

Les associations

Notes de la Municipalité

Les textes ci-dessous sont proposés par les associations elles-mêmes pour qu'elles puissent s'exprimer.

La Sauvegarde Animalière Risle Seine (SARS)

La SARS (Refuge de l'Espérance) s'est réunie le 9 novembre dernier à l'occasion de son assemblée générale à la salle d'activités Laure LANGLOIS.

Elle a accueilli **124 chiens en 2023** (contre 108 en 2022) dont 96 ont été adoptés (contre 64 en 2022) et 22 repris par leur propriétaire (contre 32 en 2022). **87 chiens étaient présents au Refuge au 31 décembre 2023** (85 en 2022).

201 chats ont été accueillis en 2023 (contre 220 en 2022), 205 chats ont été adoptés en 2023 (contre 221 en 2022). **110 chats étaient présents au Refuge au 31 décembre 2023** (135 en 2022).

Les chats errants sont de plus en plus nombreux ; il est demandé à la population de faire stériliser leurs animaux pour éviter la prolifération des chats et aux communes de faire des campagnes de stérilisation. Les salariés et bénévoles effectuent un travail énorme pour s'occuper au mieux des animaux ; 2 journées portes ouvertes au Refuge et un loto à Glos-sur-Risle ont été organisés afin de récolter des fonds.

Les frais vétérinaires représentent une charge lourde pour le budget de la SARS ; des travaux sont également à réaliser et le Refuge fait appel aux artisans désirant donner un coup de main pour diminuer les coûts.

Aussi la SARS a besoin de vous.



Le Refuge a besoin toute l'année de croquettes, litières pour les chats, vieilles couvertures... S'il vous reste des médicaments qui ont servi à soigner votre chien ou votre chien, vous pouvez également les donner au Refuge.



Vous pouvez les joindre au 02.32.56.00.42.

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h

samedi de 14 h à 18 h.

Assemblée générale du 9 novembre 2024, devant de gauche à droite, trésorière : Elodie, Président : Michel TROCQUE, secrétaire : Nadia, secrétaire-adjointe : Aline. Derrière de gauche à droite Catherine et Annie, bénévoles, qui rejoignent le bureau.



Appeville le Club

Cette année 2024 a été riche en sorties et animations pour notre association **désormais appelée APPEVILLE LE CLUB**.

Nous sommes fiers de vous présenter les activités de l'année :

- le jeudi 11 janvier, les membres du club ont fêté les rois ;
- le jeudi 8 février a eu lieu l'Assemblée Générale avec l'élection de 3 nouveaux membres au bureau. On a fêté la chandeleur ce jour-là ;
- le jeudi 15 mars, une soirée au cabaret le Chaudron Magik était organisée ;
- le jeudi 11 avril, a eu lieu un concours de coïncée dans la salle d'activités ;
- le jeudi 8 août, une vente promotionnelle organisée par Bleu Voyage a réuni les membres du club autour d'un repas froid préparé par la boucherie Barbier de Montfort ;
- le jeudi 12 septembre, la pisciculture du Claireau nous a reçus pour un excellent repas composé de produits locaux. C'est toujours un plaisir de nous rendre à cet endroit !
- le mardi 26 novembre, nous sommes allés déjeuner au Cabaret « Voulez Vous » (VLV) de Caudebec les Elbeuf ;
- le samedi 30 novembre, le repas de Noël a eu lieu au restaurant de la Poste en présence de notre maire, Carole de Andres. Comme d'habitude, nous avons été bien reçus par Fabien et Sandra que nous remercions chaleureusement.



Les ateliers du jeudi matin se sont déroulés dans la bonne humeur avec des thèmes divers et variés : loisirs créatifs, couture, relaxation, présentation de livres, marche, cuisine, massage, etc. le tout animé par les adhérents du club suivant les compétences de chacun. Le jeudi 28 novembre, nous avons eu le plaisir de recevoir Stéphanie et Pauline de Natura Fleurs pour confectionner un centre de table pour Noël. Chacun des membres est reparti enchanté avec sa composition ! Ambiance studieuse mais festive ce matin-là !



Nous pouvons d'ores et déjà annoncer quelques dates pour 2025 :

Pour le jeudi après-midi : la galette des rois, le jeudi 9 janvier 2025, l'Assemblée Générale et ses crêpes le jeudi 13 février 2025, le repas de Noël, le dimanche 7 décembre 2025.

Les sorties seront proposées au fur et à mesure du calendrier.

Pour l'atelier du jeudi matin, il est prévu de faire de l'initiation aux points comptés, au crochet, de réaliser des cadres en carton, des pochettes cadeaux, de faire de la marche, de la cuisine et de la couture.

Un autre atelier d'art floral animé par nos 2 adorables fleuristes est prévu en mars 2025.

Nous sommes un club dynamique composé d'adhérents souhaitant jouer, partager, échanger, réaliser et passer un bon moment. Notre association est ouverte à toutes et tous. Toute nouvelle inscription sera la bienvenue. La cotisation annuelle est de 22 euros pour l'ensemble des activités.

Pratique : le Club se réunit tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois à la salle d'activités Laure Langlois d'Appeville, le matin de 10h à 12h pour les ateliers (loisirs créatifs, bien être, cuisine, patchwork etc.) et l'après-midi de 14 h à 17 h pour les jeux de sociétés, jeux de cartes et le goûter.

Contact :

Marie Jo Cotelte, Présidente : 06 29 46 66 64

Sylviane Loisel, Vice-Présidente : 06 43 37 27 42

Les amis de l'école

L'association « les amis de l'école » est composée de 13 membres.

Nous réalisons des manifestations permettant d'obtenir des fonds afin de pouvoir financer divers projets pour l'école. Elle permet d'offrir à tous les élèves de l'école une sortie cinéma en décembre, un spectacle carnaval en mars ainsi qu'un cadeau de fin d'année et une sortie accrobranche aux élèves de CM2 en juin.

L'association a financé l'achat de livres, des gourdes pour l'ensemble des enfants scolarisés.

Les principales manifestations sont la vente de chocolats, le marché de Noël, une vente de gâteaux Bijou et la kermesse pour la fin d'année scolaire.

La Charité

Confrérie de Charité d'Appeville dit Annebault



Juillet 2024- Chatirons en grande tenue avec la bannière

220 ans de charité à Appeville dit Annebault

2024 est une grande année car nous fêtons 220 ans de charité au sein de notre village. La confrérie assure par l'accueil et l'accompagnement des familles le service des funérailles civiles (*sans chaperon*) ou religieuses (*avec chaperon*).

Cette année, nous avons accompagné douze familles en deuil lors de sépultures civiles ou religieuses.

Malgré son grand âge, 8 sœurs et frères de tout âge continuent à animer et dynamiser l'association.

Nous assurons aussi le soutien aux actions communales dès que besoin.

N'hésitez pas à pousser la porte de la confrérie pour nous rejoindre en venant nous rencontrer, il y a de la place pour tout le monde !

Le planning des manifestations et des offices est consultable sur le site Internet : <https://montgeoly.org>

Nicolas FLAMANT – Président de l'association de la Confrérie de Charité – 06 24 88 02 92

Le comité des fêtes de Rondemare

Avec ses 21 bénévoles, le comité des fêtes de Rondemare vous a divertis lors d'un repas dansant pour la St Valentin qui s'est terminé par la soupe à l'oignon.



Il y a eu ensuite le repas champêtre de la fête du St Esprit qui a réuni 92 convives suivi d'un vide grenier qui n'a malheureusement pas fonctionné faute d'exposants et de pluie.



Le samedi 21 décembre à 17h30 passage du père Noël sur la place de Rondemare. Vin chaud et chocolat et friandise pour les enfants.

Cela ne nous démotive pas car nous vous proposons le samedi 8 février 2025 un nouveau repas de la St Valentin sur le thème des années 70-80 "venez déguiser si possible.

Le dimanche 8 juin 2025 le traditionnel repas sous chapiteau avec le tir à la carabine, chamboule tout, pêche enfants, et autres activités suivies de la messe à la chapelle.

Contact : Luc Bonhomme - Tél :02 32 56 30 11

Appeville March'Eure



Malgré le décès de Mr Joël LEMERCIER, président de l'Association depuis sa création en 1993, le Club a décidé de poursuivre l'aventure.

Des randonnées sont organisées tous les dimanches matin dans la région de Montfort sur Risle ainsi que tous les mardis après-midi tout au long de l'année.

Quelques sorties exceptionnelles à la journée ou sur plusieurs jours sont prévues dans le courant de l'année.

Si vous souhaitez emboîter le pas, n'hésitez pas à nous contacter :

➤ Bernard SOULESTIN mail soulestin.bernard@icloud.com Martine BLACTOT au 06.72.91.27.24

L'association des Anciens Combattants



La Municipalité se réjouit du dynamisme retrouvé et de l'arrivée d'un nouveau président.

Jean-Pierre Constantin et les membres de l'association sont à la recherche des nouveaux membres pour perpétuer le devoir de mémoire.

Tél. : 06 30 26 79 47



Cours de gymnastique



Pratique : les cours sont ouverts à toutes et tous, le lundi soir à la salle Laure Langlois, de 17 h 45 à 18 h 45. La cotisation donne la possibilité de participer au cours de zumba à Pont-Audemer le lundi de 19 h 15 à 20 h 15 et au cours de cardio-renfo le mercredi de 18 h à 19 h à la salle d'Armes.

Contacts : Stéphanie : tél 07 87 95 91 97, Marie Hélène : tél 06 14 31 10 90.

Cours de yoga



Tous les jeudis soir de 18h00 à 19h15, à la salle d'activités Laure Langlois, Marc vous propose des cours de yoga.

Pour tout renseignement, **contacter Marc au 06 74 41 74 47.**

Urbanisme



Il est conseillé avant tous travaux de construction (**carport, pergola, charreterie, bâtiment...**), d'agrandissement, de clôture de consulter le PLUI ou de prendre rendez-vous avec le Maire qui reçoit en Mairie les lundis, mercredis et vendredis. Consulter le PLUI de la ville sur le site internet de la Mairie.

Cerfa de demande de "permis de construire" :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

Cerfa de demande de "demande préalable de travaux" :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>

En 2024 nombre de dossiers accordés :

Permis de construire : 4

Déclaration préalable de travaux : 14



Bien vivre avec son animal de compagnie... et ses voisins !



Les travaux bruyants (tondeuses à gazon à moteur thermique, bétonnière, perceuse, tronçonneuse, etc...) sont autorisés :

- les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Par arrêté préfectoral D3 SIDPC 20144 du 16 novembre 2020, **le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits « déchets verts » est interdit** sur l'ensemble du département de l'Eure.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 €uros.

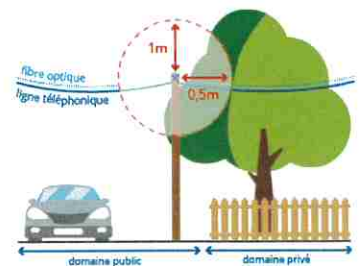
Taille et élagage sur la voie publique

L'élagage et la taille des haies sur la voie publique ne doivent pas être négligés.

La végétation ne doit pas gêner la visibilité et **permettre sans encombre et en toute sécurité des piétons, voitures, VEHICULES DE SECOURS, CARS SCOLAIRES et CAMIONS RAMASSANT LES ORDURES MENAGERES.**

L'élagage est nécessaire pour protéger les réseaux de télécommunications et ainsi rester connecté. C'est l'affaire de tous.

Il peut arriver que des végétaux gênent ou empêchent l'accès aux poteaux et c'est une cause de panne.



Merci de **désherber et de ne pas encombrer les trottoirs** (la compétence de la Municipalité s'arrête à l'entretien des caniveaux) afin que **piétons, poussettes et fauteuils roulants** puissent circuler sans encombre et que notre Bourg reste propre.

Nous sommes confrontés à une recrudescence de problèmes de voisinage liés aux animaux domestiques.

CHATS ERRANTS

Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et l'environnement.

Faire stériliser votre animal contribue donc à son bien-être et à éviter la prolifération des chats errants.

DIVAGATION

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques, susceptibles de présenter un danger pour les personnes et notamment les automobilistes (risque d'accident de la circulation). Garder votre animal sous surveillance afin d'en limiter les nuisances (attaque de chats, poules...).

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

Soyez vigilants à ne pas laisser aboyer votre chien de manière ininterrompue. Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou à ceux qui se reposent. Prenez toutes les dispositions pour le dresser à ne pas aboyer sans cesse.

L'amende pour nuisances sonores dues aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 €uro

Nous comptons sur votre sens du civisme

Cimetière

Entretien

Rappel : toutes les communes ont désormais des difficultés pour entretenir leur cimetière. En effet, elles ne peuvent plus utiliser de produits phytocides. Nos agents communaux font le maximum pour désherber à la main mais c'est évidemment très long et fastidieux.

Nous faisons donc appel à votre civisme. Quand vous allez rendre visite aux tombes de vos défunts pensez donc à nettoyer autour de celles-ci. Merci.

Tous ensemble, nous pourrons rendre nos cimetières plus propres.

Attention ! Merci de fermer les robinets d'eau après utilisation et de respecter la chaîne de tri. Des bacs sont à votre disposition dans les deux cimetières.

Reprise des concessions, sépultures en état d'abandon



Dans l'édition précédente de 2023, nous vous faisons part de la procédure de reprise des concessions dont les sépultures sont en état d'abandon !

Les procès-verbaux de constatation ont été affichés aux portes de l'ancien cimetière le 15 février 2024 et des 6 publications sont parues dans l'Eveil de Pont-Audemer. Prochainement la commission du cimetière se déplacera sur le lieu pour constater l'état des tombes répertoriées en état d'abandon. En fonction du constat de cette

commission et des observations reçues en Mairie par les ayants-droits, un certain nombre de concessions perpétuelles seront reprises par la Municipalité. Ainsi ces emplacements pourront être reconcédés. Ceci a pour but de donner satisfaction à des administrés qui souhaiteraient reposer en paix auprès de leurs aïeux.

Communication



Notre site internet était devenu obsolète. Nous avons fait le choix de le remplacer avec le concours de l'Association des Maires Ruraux de France. Ce nouveau site a toujours la même adresse : www.appeville-annebault.fr. Vous pourrez vous renseigner sur la Municipalité ainsi que sur les services de la Communauté de Communes Pont-Audemer- Val de Risle, la vie de notre commune, trouver divers renseignements administratifs, effectuer certaines



démarches en ligne.

Vous y trouverez aussi ce bulletin municipal téléchargeable sur smartphone, tablette et ordinateur, ainsi que les trois dernières éditions.



L'application CiVox téléchargée par un grand nombre d'administrés nous obligeait à avoir des téléphones Android de génération supérieure à 9, de ce fait nous avons fait également le choix d'activer l'application proposée par l'Association des Maires Ruraux de France.

**Pour être en contact
avec la Municipalité
et être informé rapidement,
téléchargez :**
APP'Campagnol

Pour continuer à suivre l'actualité de notre village et être tenu au courant en instantané des incidents sur notre territoire, merci de télécharger l'application « **campagnol** » sur vos tablettes et smartphones à partir de Play-store ou Apple-store selon votre téléphone.

Le dossier de l'année

La Gendarmerie Nationale



La Gendarmerie nationale est une force armée française chargée de missions de police, en particulier dans les zones rurales et périurbaines et sur les voies de communication. Elle veille à l'exécution des lois, assure la sécurité publique et l'ordre public. Elle est sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, mais est placée sous l'autorité du ministère des Armées pour l'exécution de ses missions militaires.

Dans sa zone de compétence, l'organisation de la gendarmerie départementale, en métropole est fondée sur les principes de **continuité et de proximité**. Elle repose sur **le maillage de ses unités et sur la polyvalence du personnel** qui participent à la présence vigilante de l'État en tout point du territoire et permettent d'apporter une réponse rapide aux sollicitations quotidiennes.

Exerçant sa protection et son autorité sur l'ensemble du territoire, la Gendarmerie nationale est organisée en **groupements**, c'est-à-dire en échelon de commandement de la gendarmerie d'un département, eux-mêmes **subdivisés en compagnies**. **Les compagnies sont quant à elles divisées en Brigades territoriales réparties sur le territoire selon une logique de proximité.**

Ces brigades s'organisent de deux manières :

- elles peuvent fonctionner de manière **autonome** et portent alors le nom de **Brigades territoriales autonomes (BTA)** ;
- ou elles peuvent être organisées en **Communautés de brigades (CoB)**. Chaque Communauté de brigades (CoB) est composée d'une **brigade chef-lieu de communauté** et d'une ou plusieurs **brigades de proximité**.

La COB de SAINT GEORGES DU VIEVRE crée le 01^{er} mai 2003 regroupe ainsi les **Brigades de SAINT GEORGES DU VIEVRE, de MONTFORT SUR RISLE et de CORMEILLES**. Elle est composée de **21 militaires** et est rattachée à la **Compagnie de gendarmerie de PONT AUDEMER**.

Elle intervient sur 41 communes et assure ainsi la sécurité d'un peu plus de 23 000 habitants.

Sa mission principale est de **répondre en permanence aux appels du public** et à **assurer une protection continue du territoire placé sous sa responsabilité**. Garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter et porter secours 24h/24.

Elle assure des missions de police judiciaire (12 militaires ont la qualité d'officier de police judiciaire), de sécurité publique, de sécurité routière, d'accueil et de renseignement.

Elle reçoit l'**appui du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG)**, rattaché à la compagnie de gendarmerie départementale de PONT AUDEMER, qui a pour mission de renforcer, rapidement et à tous moments, sur leur demande, les brigades appelées sur les lieux d'un crime ou d'un délit, d'un incident ou accident, ou de tout autre événement troublant l'ordre public, d'assurer, hors le temps de ces interventions, des missions de surveillance générale, de jour et de nuit, en complément des services effectués par les brigades territoriales pour optimiser la couverture territoriale et elle sollicite l'**engagement des unités de recherches** chaque fois que nécessaire.

Si vous êtes amenés à faire appel à la Gendarmerie sur la commune de APPEVILLE-ANNEBAULT, vous pouvez donc avoir affaire à un gendarme de l'une ou l'autre des trois brigades.

Horaires d'ouverture des Brigades :

- **Brigade de SAINT GEORGES DU VIEVRE** : du Lundi au Samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et les jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 (02.32.42.80.17)
- **Brigade de MONTFORT SUR RISLE** : Mercredi de 14h00 à 18h00 et Jeudi de 14h00 à 18h00 (02.32.56.10.17)
- **Brigade de CORMEILLES** : Mardi de 14h00 à 18h00, Vendredi de 08h00 à 12h00 (02.32.57.80.17)

En cas d'urgence faites le 17, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.

La période de fin d'année est par principe propice aux escroqueries et aux cambriolages des commerces et des résidences de particuliers. Le passage à l'heure d'hiver augmente la menace des cambriolages en fin de journée. La nuit tombe alors que la majorité des gens travaille encore ; les habitations sont dans l'obscurité et les cambrioleurs en profitent. À cet effet, il est important d'adopter de bonnes pratiques, tel que laisser des signes de présence au sein des

domiciles en créant l'illusion, d'informer le voisinage et nos services en cas d'absence prolongée et de signaler tout comportement suspect au 17.

Il faut également se montrer vigilant quant aux escroqueries aux faux calendriers. Tous les ans, pompiers, facteurs, éboueurs se présentent aux portes des domiciles pour proposer leurs calendriers. Malheureusement, certaines personnes se font passer pour eux afin de rentrer chez les particuliers pour les voler, voire les escroquer.

Par conséquent, il est rappelé de la nécessité d'exiger la présentation d'une carte professionnelle à toute personne se présentant pour vendre des calendriers et refuser de la laisser entrer dans le domicile. Tout comportement suspect doit être signalé immédiatement à nos services en composant le 17.

C'est par une vigilance du quotidien que l'on peut contrer toute action délictuelle et agir sur la prévention de la délinquance.

Les bons réflexes quand vous partez en vacances



EN CAS DE CAMBRIOLAGE ; NE TOUCHEZ À RIEN et appelez immédiatement le 17

Une application, « Ma Sécurité », regroupant l'offre de service numérique des forces de sécurité intérieure.

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr>

Disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, l'application « Ma Sécurité » permet d'accompagner l'utilisateur vers la solution la plus adaptée à ses besoins et contribue à améliorer la lutte contre le sentiment d'insécurité.

Elle offre une meilleure action de prévention et une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

On y trouve :

- les services de plaintes en ligne et de signalement en ligne (point de deal, radicalisation, rodéos, maltraitance animale ...);
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros utiles et d'urgence ;
- les actualités et notifications nationales et locales de sécurité ;
- un service de chat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques intéressant l'utilisateur
- une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie à proximité, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture.

A SAVOIR

Création de compte SIA pour les Armes

Que vous soyez chasseur, ancien chasseur, tireur sportif ou détenteur d'une arme héritée, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** créer votre **compte SIA** (Système d'Information sur les Armes).

Ce compte est à créer par internet et peut se faire en quelques minutes.

Pour créer votre compte, vous aurez besoin des éléments suivants :

- Pièce d'identité (CNI ou Passeport)
- Justificatif de domicile de - de 3 mois
- Permis de chasser (avec ou sans validation) OU Licence de tir OU Certificat de décès (pour les armes héritées)
- Une adresse mail et le mot de passe qui s'y rapporte

Ce compte doit être créé **avant le 31 Décembre 2024, DERNIER DELAI** en vous rendant sur le site : sia.detenteurs.interieur.gouv.fr



Votre sécurité et la trottinette électrique

Quels sont les équipements obligatoires ?

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/reglementation-des-edpm>



- En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.
- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, y compris en agglomération, l'[arrêté du 24 juin 2020](#) précise que les utilisateurs doivent porter un vêtement ou équipement rétro réfléchissant (par exemple, un gilet, un brassard, etc.).
- Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins ne doivent pas pouvoir rouler à plus de 25 km/h. Attention, selon les villes, la vitesse autorisée peut être inférieure (Lorient par exemple : 20 km/h).

Les EDPM doivent être équipés :

- de feux de position avant et arrière ([arrêté du 24 juin 2020](#)) ;
- de dispositifs rétro réfléchissants (catadioptres) ;
- d'un système de freinage ([arrêté du 21 juillet 2020](#)) et d'un avertisseur sonore ([arrêté du 22 juillet 2020](#)).

Sanctions

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 135 euros d'amende (4^e classe).
- Si vous circulez sur une voie interdite (voies express et autoroutes, ainsi que la circulation sur la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable) : 135 euros d'amende (4^e classe).
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4^e classe).
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5^e classe).
- La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro réfléchissant : 35 euros d'amende (2^e classe).
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre EDPM ou si vous vous faites remorquer : 35 euros d'amende (2^e classe).

La salle d'activités Laure LANGLOIS



Les tarifs de la salle d'activités seront les suivants :

Conditions générales

Acompte :	50 % à ma réservation
Vaisselle / couverts	0.80 € le couvert
Caution à la remise des clés :	750 €uros

	Tarif commune	Tarif hors commune	Electricité * 01/05 au 30/09	Electricité * 01/10 au 30/04
Week-end (2j)	300 €	460 €	40 €	80 €
Vin honneur (1j)	95 €	160 €	20 €	40 €
Vin honneur avec verrerie 1j	120 €	190 €	20 €	40 €
Situation particulière (décès)	60 €			
Spectacle (1j) sur semaine	100 €	300 €	20 €	40 €
Spectacle week-end	300 €	460 €	40 €	80 €

*Le forfait électricité hiver comprend une consommation de 250 kWh maximum. En cas de dépassement la commune émettra un titre en fonction de la consommation (relevé Enedis).

Ces tarifs "Electricité" sont donnés à titre indicatif, ils sont en cours de modification.

La salle est louée propre et doit être rendue dans le même état, sinon il sera facturé des heures de ménage à raison de 30 € de l'heure.

Référents ERRE

Pour lutter contre les violences et les inégalités en milieu rural, l'AMRF a répondu à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les violences. Avec sa nouvelle action « **Élu Rural Relais de l'Égalité** », l'association continue la trajectoire inaugurée lors du Congrès « La Femme, La République, La Commune ».



ERRE a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : raciale, LGBTQI+, situation de handicap... Les élus sont formés à accueillir la parole des victimes et à les orienter vers les structures d'accueil les plus adaptées.

L'action ERRE se décline autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux.
2. La formation de ces élus – formation à

l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide des victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence ; grâce à des interventions d'experts.

3. L'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité. **Le conseil municipal d'Appeville dit Annebault a nommé 2 référents qui vont être formés en 2025 pour pouvoir accompagner les personnes qui auraient besoin d'aide.**



Calendrier des manifestations 2025

Premier semestre

Associations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<u>Les Amis de l'école</u> <i>Nicolas Demonchy</i>			8 Carnaval			28 Kermesse
<u>Les Anciens Combattants</u>		Assemblée générale			08 Monument et repas	18 Monument
<u>La Charité</u> <i>Nicolas Flamant</i>	Le planning des manifestations est consultable sur le site Internet : https://montgeoly.org .					
<u>Comité de Rondemare</u> <i>Luc BONHOMME</i>		8 Saint Valentin				8 Fête St Esprit
<u>Appeville Le Club</u> <i>Marie-Jo COTELLE</i>	9 Galette des rois	13 Assemblée Générale et crêpes	Les 2 ^e et 4 ^e jeudis de chaque mois toute l'année -le matin à 10h diverses activités proposées par les membres -l'après-midi jeux et goûter à la salle d'activités			
<u>March'Eure</u> Bernard SOULESTIN	17 - Assemblée générale	Marches les mardis après-midi et dimanches matin de chaque semaine. Différentes sorties sont organisées dans l'année				
<u>La Mairie</u>	10 Vœux du Maire			6 -Repas des Anciens		

Deuxième semestre

Associations	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<u>Les Amis de l'école</u> <i>Nicolas Demouchy</i>						Marché de Noël
<u>Les Anciens Combattants</u>		17 Monument			11 Monument et repas	
<u>La Charité</u> <i>Nicolas Flamant</i>	Le planning des manifestations est consultable sur le site Internet : https://montgeoly.org .					
<u>Comité de Rondemare</u> <i>Luc BONHOMME</i>						Père Noël
<u>Appeville Le Club</u> <i>Marie-Jo COTELLE</i>		Les 2 ^e et 4 ^e jeudis de chaque mois toute l'année -le matin à 10h diverses activités proposées par les membres -l'après-midi jeux et goûter à la salle d'activités				Repas de Noël
<u>March'Eure</u> Bernard SOULESTIN	Marches les mardis après-midi et dimanches matin de chaque semaine. Différentes sorties sont organisées dans l'année					
<u>La Mairie</u>			Journées européennes du patrimoine			Marché du Coin

Cours de gymnastique :
Chaque lundi de 17h45 à 18h45 à la Salle d'activités – Contact, Marie Hélène Pottier : 06 14 31 10 90
Cours de yoga :
Chaque jeudi de 18h00 à 19h15 à la Salle d'activités – Contact, Marc : 06 74 41 74 47

Collecte des déchets

Des colonnes de tri sont installées :

- dans le Bourg, place des fêtes
- aux Marettes, à la sortie du village sur la RD89 en direction de Médine
- à Rondemare, sur le terrain communal.

Si une colonne est pleine, merci de ne pas déposer vos ordures au pied, remmenez celles-ci.

Le ramassage de vos poubelles a lieu le jeudi après-midi*, voir calendrier ci-dessous.

*sauf : Rue du Bateau, le jeudi matin – Vallée Becquerel : le lundi – du 10 au 17 Route de Pont-Audemer : le mardi matin - (voir la feuille supplémentaire insérée dans ce bulletin).



Calendrier du ramassage des containers d'ordures ménagères

Note de la CCPAVR :

« Vous avez un demi calendrier car la Communauté de Commune Roumois Seine a décidé de collecter une fois tous les 15 jours à partir du 1er juillet 2025. Sur Appeville-Annebault comme sur le reste de la CCPAVR, la collecte est maintenue une fois par semaine pour les Ordures Ménagères mais le jour de la tournée peut potentiellement être modifié. Par conséquent nous ne pouvons pas vous transmettre de calendrier pour toute l'année. »

■ CALENDRIER DE JANVIER À JUIN 2025 ■

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M		1 S		1 S		1 M		1 J	▲	1 D	
2 J	▲	2 D		2 D		2 M		2 V	OM	2 L	
3 V	OM Tri	3 L		3 L		3 J	OM	3 S		3 M	
4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	
5 D		5 M		5 M		5 S		5 L		5 J	OM Tri
6 L		6 J	OM	6 J	OM	6 D		6 M		6 V	
7 M		7 V		7 V		7 L		7 M		7 S	
8 M		8 S		8 S		8 M		8 J	▲	8 D	
9 J	OM	9 D		9 D		9 M		9 V	OM Tri	9 L	
10 V		10 L		10 L		10 J	OM Tri	10 S		10 M	
11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 M	
12 D		12 M		12 M		12 S		12 L		12 J	▲
13 L		13 J	OM Tri	13 J	OM Tri	13 D		13 M		13 V	OM
14 M		14 V		14 V		14 L		14 M		14 S	
15 M		15 S		15 S		15 M		15 J	OM	15 D	
16 J	OM Tri	16 D		16 D		16 M		16 V		16 L	
17 V		17 L		17 L		17 J	OM	17 S		17 M	
18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 M	
19 D		19 M		19 M		19 S		19 L		19 J	OM Tri
20 L		20 J	OM	20 J	OM	20 D		20 M		20 V	
21 M		21 V		21 V		21 L		21 M		21 S	
22 M		22 S		22 S		22 M		22 J	OM Tri	22 D	
23 J	OM	23 D		23 D		23 M		23 V		23 L	
24 V		24 L		24 L		24 J	▲	24 S		24 M	
25 S		25 M		25 M		25 V	OM Tri	25 D		25 M	
26 D		26 M		26 M		26 S		26 L		26 J	OM
27 L		27 J	OM Tri	27 J	OM Tri	27 D		27 M		27 V	
28 M		28 V		28 V		28 L		28 M		28 S	
29 M				29 S		29 M		29 J	▲	29 D	
30 J	OM Tri			30 D		30 M		30 V	OM	30 L	
31 V				31 L				31 S			

OM Collecte des Ordures Ménagères (poubelle noire) chaque semaine

Tri Collecte du Tri Sélectif (poubelle jaune) 1 semaine sur 2

▲ Attention votre collecte sera décalée d'une journée